

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin**

Service Prévention des Pollutions,
des Risques et du Contrôle des Transports
Unité Prévention des Risques,
des Pollutions et du Sous-Sol
Cellule mines et carrières

N Ref : ppct2015_cmc0005DEP

Limoges, le 15 janvier 2015

Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne
Préfecture de la Haute-Vienne
DCE – BPE
1, rue de la Préfecture – BP 87031
87031 LIMOGES Cedex 1

Objet : Rapport d'inspection du site minier de Margnac-Pény, commune de Compreignac

Situation administrative :	Exploitation MCO de 1981 à 1986 et TMS de 1986 à 1992 Exploitant : AREVA NC Propriétaire du site : AREVA NC principalement et propriétaires privés
----------------------------	--

Référentiels utilisés :	- Bilan de fonctionnement Haute-vienne - AP du 10 aout 2001 donnant acte de la déclaration définitif des travaux de Margnac-Peny - Rapports d'inspection du 24 novembre 2009 et du 23 juin 2011 (rejets diffus et moulin de Margnac) - Courrier d'AREVA NC : 30 mars 2011 (assainissement radiologique Margnac 2), 06/10/2009 et 19/02/2010 (fûts), 29/09/2014 (résultats auto surveillance)
-------------------------	---

I – CONTEXTE

Cette visite d'inspection fait suite aux visites d'inspection du site de Margnac-Pény du 24 novembre 2009 et du 23 juin 2011.

De par l'étendue et la complexité du site, l'inspection n'a porté que sur les quartiers de Margnac 2, Peny 348, la MCO de Peny et l'ancienne station de traitement des eaux (arrêtée mais maintenue en état).

II – Suites des inspection de 2009 et 2011

1 – Périmètre de sécurité autour de Margnac 2

AREVA NC a procédé à la mise en place d'une clôture grillagée autour de Margnac 2, dont le portail ferme avec cadenas. L'intégrité de la clôture et la présence du cadenas est vérifiée à minima annuellement. La remarque qui demandait que le portail ferme est levée.

2 – Présence de pneus usagés sur la zone « du stand de tir » à Peny

L'inspection de 2009 relevait la présence de nombreux pneus usagés sur la zone « du stand de tir » à Peny et demandait de les évacuer.

Un passage inopiné le 08/01/2015 a identifié 2 zones au niveau de la verse/carreau au-dessus de la MCO où des pneus sont encore accumulés et qu'il convient de nettoyer, en lien avec le propriétaire des terrains.



A noter que des blocs béton interdisent désormais l'accès de véhicules à cet endroit.

2 – Travaux suite aux rejets diffus

Suite aux différentes études sur les rejets diffus, Areva a réalisé des travaux au niveau de la MCO 328 de Peny (MCO remblayée). L'inspection a permis de constater la bonne exécution des travaux.

Les pistes ont été remodelées, notamment en amont de la MCO Peny 348 pour limiter l'arrivée d'eau pluviale dans cette dernière. La piste latérale a été aménagée avec un fossé drainant.

Le drain semble efficace (traces d'érosion), mais aucune évaluation précise n'a été faite depuis les travaux. Il pourrait être intéressant de tirer un retour d'expérience de ce cas.



L'exutoire devrait faire l'objet d'un entretien.



II – MCO en eau de Peny et ancienne STE de Margnac-Peny

La mine à ciel ouvert en eau est entièrement clôturée. La clôture grillagée avec poteaux (fer ou béton) répond aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 10 août 2001. L'inspection par sondage de l'intégrité de la clôture s'est révélée satisfaisante (état, entretien...). L'accès à l'eau reste possible via le portail d'entrée cadenassé.



L'ancienne STE de Margnac-peny est arrêtée mais maintenue en état.



Anciens bassins de traitement et de décantation de la STE de Peny

Demande n°1 : Plus globalement dans le cadre du suivi des sites et afin de vérifier la robustesse du système de suivi, il est demandé à Areva une liste des anomalies identifiées sur les sites de Haute-vienne en 2014 ainsi que les mesures mises en œuvre pour y remédier.

III – Conclusion

Trois remarques et une demande ont été formulées lors de cette visite, auxquelles il est demandé à AREVA de répondre sous un mois.